

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de Saint-Léger-lès-Paray s'est réuni le jeudi quatorze novembre deux-mille-vingt-quatre, à vingt heures sous la présidence de M. Éric BOURDAIS, Maire, en vertu d'une convocation en date du huit novembre deux-mille-vingt-quatre.

Etaient présents :

M. AUCOURT Frédéric, M. BOURDAIS Éric, M. BOURGEON Laurent, M. GENEVOIS Jean-Jacques, Mme GUERIN Danielle, Mme LAVOCAT Marie-Hélène, M. MATRAS Alain, Mme MICHAUD Valérie, Mme PASCAL Christelle et Mme PEGUIN Nathalie.

Etaient absents, excusés :

Mme COMBALUZIER Françoise, Mme DESSEIGNE Emmanuelle, M. GUILLEMIN Jean-Marc et Mme GUINGAND Colette.

Monsieur Éric BOURDAIS, Maire, ouvre la séance à 20 heures et procède à l'appel des présents.

Monsieur BOURGEON Laurent est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2024 :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du jeudi 05 septembre 2024.

2°) POINT SUR L'URBANISME :

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers d'urbanisme traités depuis la dernière réunion du conseil municipal, soit 1 certificat d'urbanisme, 2 déclarations préalable et 1 Droit de Préemption Urbain

3°) MOUVEMENT DE LA POPULATION :

M. le Maire fait part des mouvements de populations qui ont été constatés :

- arrivée d'une nouvelle famille sur la commune
- célébration de 1 baptême républicain
- 1 décès

4°) SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions des associations, depuis la dernière réunion de conseil.

Le conseil municipal à l'unanimité octroie une subvention :

- 50€ à la MFR des 4 Vallées
- 100€ pour l'organisation d'un voyage en Angleterre au collège R. CASSIN

Le conseil municipal refuse l'attribution d'une subvention à l'association RESTAURANT DU COEUR
Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier reçu par la Fédération Française d'Equitation, remerciant la commune du soutien futur apporté au centre équestre ayant formé la Championne de France 2024.

Le Maire invite le Centre Équestre à formuler une demande de subvention à la commune.

5°) FAIR 2024

Monsieur le Maire présente la délibération du conseil communautaire fixant les montants des subventions accordées aux communes ayant déposées leurs dossiers au titre du FAIR.

Il rappelle que les montants accordés équivalent à 10 % de la somme des travaux. Le montant minimum est de 1 000€ et le montant maximum de 25 000€.

La commune a présenté un dossier de demande de subvention pour les travaux de rénovation des locaux communaux. Le Grand Charolais accorde une subvention d'un montant de 19 800€.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité la répartition des fonds.

Monsieur le Maire indique également avoir reçu le courrier de notification de la subvention de l'Agence de l'eau ; une subvention d'un montant de 74 059,24€.

Monsieur le Maire attend la publication du règlement d'intervention avant de déposer un prochain dossier de demande auprès du Département au titre de l'Appel A Projet 2025.

6°) RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA CC LE GRAND CHAROLAIS :

Monsieur le Maire présente le rapport d'observations définitif, établit par la CRC et notamment les axes d'améliorations à apporter dans la gestion de la communauté de communes.

Le conseil municipal, après débat prend acte du rapport présenté.

7°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou palier à une absence éventuelle d'un agent, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint technique à temps plein (35h/semaine). En cas de besoin, la collectivité pourra procéder à un recrutement immédiat.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, approuve la mise à jour du tableau des effectifs et la création d'un emploi saisonnier, autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un adjoint technique en cas de besoin.

8°) DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL :

Afin de pouvoir procéder au règlement des factures reçues entre la clôture de l'exercice 2024 et le vote du budget 2025, en section d'investissement, un réajustement des prévisions budgétaires doit être opéré.

Monsieur le Maire propose de modifier le budget principal. Le conseil municipal à l'unanimité décide du transfert suivant :

- Article 2132 : - 120 000€
- Article 2151 : + 90 000€
- Article 2182 : + 30 000€

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les mouvements budgétaires précités.

9°) CONTRATS D'ASSURANCES

Monsieur le Maire indique que le Centre de Gestion 71 lance une consultation pour l'assurance des risques statutaires, assurance qui couvre les charges de personnels en cas de maladies (ordinaires, professionnelles ou longues). L'organisme propose aux communes qui le souhaitent de bénéficier des résultats de cette consultation. Suivant les résultats, la commune pourra choisir d'adhérer ou non aux contrats proposés à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal autorise le Centre de Gestion à consulter les assurances garantissant les risques statutaires.

Le Centre de Gestion a transmis les résultats de la consultation des assurances de santé.

La commune devra proposer au 1^{er} janvier 2026, une adhésion à un contrat cadre à ses agents et sera dans l'obligation de participer aux frais d'assurance pour un montant de 15 € mensuel. Cette proposition pourra être anticipée au plus tôt au 1^{er} janvier 2025. Monsieur le Maire a informé les agents de cette possibilité et il attend leur retour d'opinion.

La commune a l'obligation au 1^{er} janvier 2025 de garantir le maintien de salaire des employés par le biais d'une assurance prévoyance qui a fait l'objet également de la consultation par le Centre de Gestion. La commune doit participer aux frais à hauteur de 50 % du contrat de base. Les options choisies individuellement sont financées par les employés. La commune doit choisir le taux de couverture de la garantie (90 % ou 95 % du salaire brut).

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir un taux de garantie de 95 % fixant ainsi le taux de la cotisation à 1,51 % du traitement de l'employé.

10°) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STADE DE FOOTBALL

Monsieur le Maire présente la demande du Club de football de la commune de Saint-Vincent-Bragny n'utiliser le stade de foot pour les entraînements des vendredis soirs, une semaine sur deux.

Les frais d'électricité fixés à 4€ par séance (montant calculé pour une durée de 2h) resteront à la charge du club. La commune s'engage à l'entretien du terrain (tonte).

Une convention doit être établit et signée des deux parties pour permettre la facturation des frais d'électricité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

→ Vente de la maison Impasse de la Verchère Maltey, le montant de la taxe foncière reste à la charge de la commune jusqu'à la vente effective de la maison.

→ Achat du véhicule et de la remorque de la succession DUCH. L'offre rédigée d'un montant de 1000€ pour les deux véhicules a été acceptée par le service des Domaines.

Les documents administratifs ont été établit, signé et retourné aux Domaines cette semaine.

La commune recevra prochainement les cartes grises des véhicules.

La remorque servira à la commune et le véhicule sera revendu.

→ Adhésion Etablissement Public Foncier : Proposition par la CC le Grand Charolais d'adhérer au dispositif. Le dispositif peut se charger en lieu et place de la commune de réaliser des opérations immobilières moyennant une contribution de 4€ par foyer fiscal.

Votes : Pour : 3 / Contre : 5 / Abstention : 2

→ Travaux de voirie 2024 :

La CC Le Grand Charolais a accordé une enveloppe supplémentaire d'un montant de 30 000€ pour la remise en état de la route de Vigny – Les travaux sont prévus à compter du 25 novembre 2024.

→ Recensement des travaux 2025 : RDV fixé le 29 novembre à 14h00 avec la CC Le Grand Charolais. Le élus ciblent les voiries du Vieux St Léger (Chemin des Batillons, Lafin).

→ Avancement projet d'aménagement des locaux situés sous la mairie : RDV le 18 novembre à 17h00 avec le cabinet d'architecte A2 Architecte. Le lancement de la consultation des entreprises, n'a pas été fait.

L'enveloppe nécessaire à la réalisation des travaux s'élèvera à environ 220 000€, une procédure d'Appel d'Offre devra être mise en place. Les travaux ne pourront débuter qu'au printemps 2025 au plus tôt.

→ Avancement STEP : étanchéité des bassins en cours. La commune devra s'acquitter d'une facture supplémentaire pour l'installation de 90m³ de gravier pour sécuriser/stabilité le chemin d'accès. Les travaux devraient être terminés en fin d'année.

→ Chiffrage des travaux d'aménagement du chemin piétonnier le long de la RD248 et aménagement du trottoir su côté de l'aire de jeu, rue des mimosas.

Des devis ont été demandés avec une option de récupération/déplacement et réinstallation des matériaux déjà installés :

- Devis Ent BOURGEON : 13 984€
- Devis Ent BOUHET : 26 845 €
- Devis Ent TRADI TP : 18650 €

Des devis complémentaires pour la sécurisation de la voie piétonnière créée devront être demandés : installation de rambardes ou plots sur une longueur d'environ 180 ml, le long de la voie RD248

→ Aménagements trottoirs La Grande Pièce :

Les élus ont sollicité plusieurs entreprises pour obtenir une vision tarifaire pour l'aménagement d'une surface de 3000m2 environ.

A titre informatif seulement :

- Installation d'alvéole en béton + pelouse – 68€/m²
- Mise en pelouse simple : 15€/m²
- Béton désactivé : 70€/m²

A propos de l'installation d'alvéoles en béton + pelouse, M. MATRAS propose de faire réaliser ce type de travaux sur seulement une partie de la surface à aménager, pour une évaluation dans le temps.

Mme LAVOCAT explique qu'il n'est pas forcément judicieux d'opter pour une mise en pelouse simple sur le long terme (entretien de la surface, remise en pelouse régulière...etc.)

M. BOURGEON ajoute que sur la solution de la mise en pelouse simple, il sera nécessaire de remettre des bordures pour délimiter les surfaces.

Un riverain a sollicité les élus pour l'installation de bateau devant sa maison, les élus décident de mettre le riverain en contact avec l'entreprise en temps voulu. Ce riverain dispose déjà d'une entrée avec bateau pour l'accès à son terrain.

→ Classement des voies communales

Le travail de recensement a déjà bien avancé et est presque finalisé, la commune a réceptionné les nouveaux plans et renvoyée ses observations à ADAGE.

Il y a toujours un point de blocage sur le chemin des Potins. L'acte de vente de la maison de M. MALSOT indique un bornage de terrain, comprenant le chemin.

Rien n'a été retrouvé aux Archives Départementales concernant un déclassement dudit chemin.

Monsieur le Maire a sollicité la société ADAGE et attend un retour.

La prochaine étape consistera en l'enquête publique courant 2025. A l'issue, la commune devra s'interroger sur le devenir de certains chemins (cession, aménagement...)

La prochaine révision du classement des voies communales aura lieu dans 30 ans.

→ Aménagement de la terrasse du restaurant pour mettre des brises vues.

La commune a reçu deux devis pour la pose de brises vues :

- Ent RADENNE : 23 011, 88€ HT
- Ent FEBVRE : 11 767, 17€ HT

Les élus souhaitent demander d'autres devis, les travaux devront être réalisés d'ici à l'été 2025.

→ Matériel des agents techniques

- La commune est toujours dans l'attente de la livraison du chargeur (équipement pour le tracteur), la livraison devrait être effective avant le 25 décembre.

- Remplacement du broyeur : un premier broyeur avait été commandé mais il apparaissait trop lourd et incompatible avec le tracteur actuel.

De nouveaux devis ont donc été demandés aux entreprises VIARD et RAMEAU.

→ Site internet

Un travail de réécriture et mise en page du site est actuellement réalisé par la stagiaire secrétaire de mairie. Plusieurs pages sont déjà finalisées.

→ Repas des aînés

Le repas aura lieu le samedi 07 décembre 2024 midi et soir à la salle Joanny MELOT

Un colis de fin d'année sera remis à chaque habitants de plus 70 ans – Il s'agit cette année d'un colis de produits locaux d'une valeur marchande de 30€/colis

→ Noël des enfants

Le goûter et le spectacle des enfants auront lieu le dimanche 08 décembre 2024

Le montant engagé pour l'achat des cadeaux de Noël est de 2000€ avec une remise de 300€ et un gain de 142€ sur la carte de fidélité du magasin. Soit une dépense de : 1700€

→ Vœux du Maire

Les Vœux auront lieu le 10 janvier 2024 à 18h30 à la salle Joanny MELOT

→ Informations diverses

- La grippe aviaire

Passage au niveau le plus élevé. Il est rappelé aux propriétaires détenteurs de moins de 50 volailles de les maintenir en claustration ou sur un parcours réduit protégé par des filets.

- Permis Valorem

Projet agrivoltaïque, l'instruction du dossier est réalisée par l'État. Des études complémentaires ont été demandées par la Mission Régionale Autorité Environnementale.

Mme LAVOCAT demande si l'exploitant est toujours intéressé, Monsieur le Maire confirme que oui.

- Téléthon

Le Club Cyclo passera par la commune dans le cadre d'une balade organisée au profit du Téléthon.

La commune avait sollicité l'association des Conscrits pour organiser une animation en parallèle, l'association ne pourra participer.

Les élus souhaitent mettre à disposition des administrés, désirant déposé un don en faveur du Téléthon, une urne à la mairie.

L'ensemble des dons seront remis à l'association des Cyclos qui se chargera de la remise des dons au Téléthon.

- Inauguration du Pont de COLLAYOT

La CC Le Grand Charolais organise l'inauguration du Pont de COLLAYOT, mercredi 27 novembre à 15h

- Ecoulement au Petit Bronchet

Les élus se rendront sur place le samedi 16 novembre à 9h00 (graviers, goudron, ravine)

- Réseau VIF (Violence Intra-Familiales)

Mme PASCAL a assisté à une première réunion de présentation du dispositif.

Une seconde réunion est prévue dans les prochaines semaines.

- Signalétique transport de bois

Un RDV est prévu le 25 novembre prochain à 14h00 avec un représentant de la CC Le Grand Charolais pour créer un itinéraire de débardage et un sens de circulation au profit des exploitants forestiers.

- Invitation Elan Palingeois (Fanfare)

Invitation le 24 novembre prochain à Ste Cécile pour la remise des nouveaux costumes

- Mme LAVOCAT informe les élus que lors des travaux de raccordement des panneaux photovoltaïques, rue des Batillons, une partie du fossé a été bouché pour permettre les manœuvres des engins de chantiers, il n'a pas été débouché à la fin des travaux. Monsieur le Maire indique que les agents communaux interviendront prochainement pour le débouchage dudit fossé.

- Mme LAVOCAT fait remarquer plusieurs problèmes de curage des fossés non effectués en raisons d'arbres/ de haies non élagués par leurs propriétaires notamment rue des Plaines.
- Mme PASCAL évoque l'éclairage public installé dans le quartier des Aussupes qui sécurise le virage.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h.

Le secrétaire de séance,
M. BOURGEON Laurent

Le Maire,
Éric BOURDAIS